BANK AND SERVICES

Extrait
Procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 5 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 5 décembre à 10h15, le Conseil d'administration de RCI Banque S.A s'est réuni au 13/15, Quai Le Gallo 92100 Boulogne Billancourt.

Sont présents :

Mme Clotilde DELBOS	Président
M. Philippe BUROS	
M. Laurent DAVID	
Mme Isabelle LANDROT	
Mme Ursula L'HER	

Assistent également à la réunion :

M. Patrick CLAUDE	Directeur de la Gestion des Risques
Mme Alice HUI BON HOA	Secrétaire du Conseil
M. Stéphane JOHAN	Directeur de la Comptabilité et du Contrôle de la Performance
M. Jean-Louis LABAUGE	Directeur de la Conformité
M. Joao Miguel LEANDRO	Directeur Général
Mme Isabelle MAURY	
M. Jean-Marc SAUGIER	Directeur Financements et Trésorerie
M. Valery FOUSSE	Commissaire aux comptes KPMG
M. Luc VALVERDE	Commissaire aux comptes E&Y

La séance est présidée par Mme Clotilde Delbos, Président du Conseil.

Le secrétariat de la séance est assuré par Mme Alice Hui Bon Hoa.

Ouvrant la séance, le Président constate que tous les administrateurs ont été régulièrement convoqués, que plus de la moitié sont présents ou représentés et qu'ils ont émargé la feuille de présence ; en conséquence, le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

---

3. Opérations financières

[…]

ii. Plan de financement 2020

[…]

Emissions autorisées pour 2020

Afin de pouvoir exécuter le plan de financement avec une certaine flexibilité, il est demandé au Conseil d'accorder pour 2020 une nouvelle autorisation d'émissions obligataires à hauteur de 5Md d'équivalent €.

Il est en outre proposé au Conseil l'autorisation le maintien de la taille du Programme EMTN de RCI Banque à hauteur de 23Md€.

[…]

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'autoriser les émissions obligataires et opérations de titrisation 2019/2020 qui lui sont soumises, dans la limite des montants susmentionnés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par le Conseil à l'unanimité.

iii. Délégations de pouvoirs

Conformément à l'article L.228-40 du Code de commerce : *« Le conseil d'administration […] peut déléguer, à toute personne de son choix, les pouvoirs nécessaires pour réaliser, dans un délai d'un an l'émission d'obligations et en arrêter les modalités. »*

Le Conseil d'administration avait procédé à une telle délégation par décision du 6 décembre 2018 et mise à jour par décision du 4 avril 2019, valable jusqu'au 31 décembre 2019. A cet égard, il est proposé au Conseil de renouveler cette délégation du 1er janvier au 31 décembre 2020.

CINQUIEME RESOLUTION

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de déléguer aux personnes suivantes les pouvoirs pour la mise en œuvre des émissions dans le cadre de l'ensemble des programmes en cours et en fonction du plan de financement 2020 tel que présenté ci-dessus, à compter du 1er janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020 :

- *M. João Miguel Leandro, Directeur Général,*
- *M. François Guionnet, Directeur Général Délégué et Directeur des Territoires et de la Performance,*
- *M. Jean-Marc Saugier, Directeur Général Délégué et Directeur Financements et Trésorerie,*
- *M. Stéphane Johan, Directeur de la Comptabilité et du Contrôle de la Performance,*

M. João Miguel Leandro, M. François Guionnet et M. Jean-Marc Saugier pouvant agir séparément et spécifiquement à l'effet de :

- *arrêter au mieux de l'intérêt de RCI Banque, les modalités définitives de l'émission ou des émissions (montant, durée, prix d'émission) dans le cadre des dispositions ci-dessus, en tenant compte des conditions du marché au moment de l'émission ;*
- *conclure tout accords avec tout établissements financiers en vue d'assurer la réalisation des émissions et la mise en place des programmes et de fixer les conditions particulières des émissions ;*
- *faire toutes déclarations ainsi que toutes significations et notifications à quiconque ;*
- *obtenir toutes autorisations, prendre toutes mesures utiles pour la réalisation de chaque émission y compris le cas échéant leur cotation sur une ou plusieurs Bourses, rédiger, négocier et signer tous documents utiles à la réalisation*

de chaque émission, faire des représentations (« due diligences »), accomplir toutes formalités et généralement faire le nécessaire.

M. João Miguel Leandro, M. François Guionnet et M. Stéphane Johan pouvant agir séparément et spécifiquement à l'effet

- *de faire toutes déclarations ainsi que toutes significations et notifications à quiconque en ce qui concerne la teneur et la validation des rapports de gestion et des comptes sociaux et consolidés des entités du Groupe RCI Banque.*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par le Conseil à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Alice HUI BON HOA
Secrétaire du Conseil